



Claix... Naturellement!

Bruno Gerelli
Municipales 2008

Le programme

Fiche N°11 - Urbanisme - Logement

L'urbanisme vise d'abord à l'adaptation de l'habitat aux besoins des hommes. Il est évidemment lié à la politique du logement mais aussi à celle des transports, de l'environnement, des zones d'activités. C'est donc un domaine essentiel dans lequel Claix... Naturellement ! s'impliquera pleinement.

Evolution des modes de vie et augmentation des prix du logement

Des ressources financières limitées (emplois précaires ou temps partiels, handicaps) conjuguées à l'augmentation du nombre des personnes seules et des familles monoparentales, font qu'aujourd'hui il est difficile de trouver un logement adapté à ses besoins.

Incidences sur notre commune

A Claix, les prix de l'immobilier interdisent aux jeunes couples de s'installer. Moins de jeunes foyers, c'est moins d'enfants dans nos écoles. Ce sont donc des fermetures de classes (2 à la rentrée 2007 à Claix Centre et à Malhivert). Moins de jeunes foyers, c'est moins de vie et de dynamisme. C'est un repli ne reflétant pas l'image de la ville de Claix, qui doit se tourner vers l'avenir !

Construire plutôt que de payer des pénalités

La loi SRU oblige les communes de plus de 3500 habitants à disposer sur leurs territoires d'au moins 20% de logements accessibles. Il sera difficile à Claix d'atteindre ce chiffre compte tenu du retard (taux actuel 11%). Les communes qui ne respectent pas cette loi paient une pénalité. Claix a ainsi dû verser 151 000€ depuis 2004! Pourtant, nombre d'entre nous souhaitons que nos enfants s'installent un jour sur notre commune. Faute de logements accessibles, ils sont souvent obligés de quitter Claix pour l'agglomération grenobloise et même beaucoup plus loin.

Un Plan Local d'Urbanisme (PLU) à réviser en concertation avec les habitants

Révision du zonage

Pour permettre une meilleure répartition des espaces réservés à la réalisation de logements accessibles à tous : plus petits, plus nombreux, répartis sur l'ensemble de la commune, garantie d'une mixité sociale apaisée.

Pour mieux prendre en compte les risques industriels en s'interdisant de densifier le quartier de Pont Rouge dans les zones de dangers graves et significatifs, tant que la canalisation d'Ethylène n'aura pas été protégée.

